

<http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-recherche>



Baccalauréat professionnel « Agroéquipement »

Le baccalauréat professionnel est un diplôme de niveau IV, il est préparé par la voie initiale (scolaire et apprentissage) et par la formation professionnelle continue. Pour les élèves et apprentis, le cursus est de trois ans après une classe de 3^{ème}. Les élèves suivent respectivement une classe de Seconde professionnelle, Première professionnelle et Terminale professionnelle.

La dimension professionnelle de sa formation permet d'acquérir une expérience qui facilite l'insertion du candidat dans le monde actif.

La spécialité « agroéquipement » du baccalauréat professionnel décrit les emplois des salariés expérimentés intervenant dans le domaine du machinisme et des matériels et installations utilisés dans l'agriculture (culture et élevage), la forêt, l'aménagement, l'aquaculture et la pêche. Cette spécialité est accessible à partir de la seconde professionnelle « Productions végétales – agroéquipement »

Emplois visés

Fiches ROME

A 1101 : Conducteur d'engins d'exploitation agricole et forestière

I 1603 : Agent de maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Autres appellations en usage : tractoriste, second de culture, conducteur de machines agricoles, technicien SAV, ...

Employeurs du secteur

Deux grandes catégories :

1- les constructeurs, importateurs et distributeurs de matériels et d'équipements agricoles et autres

2- les utilisateurs : exploitations agricoles et forestières, coopératives agricoles, coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) et entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF), entreprises d'aménagements paysagers. Ces utilisateurs sont des entreprises privées, des groupements d'employeurs, des collectivités territoriales ...

Contenu de la formation du cycle terminal (1^{ère} et Terminale) selon le référentiel

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Les modules d'enseignements généraux sont communs à toutes les spécialités du Baccalauréat professionnel, les autres modules, spécifiques à l'option ou à la spécialité, concernent l'enseignement professionnel.

La voie initiale scolaire de la formation comprend 56 semaines de formation sur 2 ans (30h par semaine), 14 à 16 semaines de stages, dont 12 prises sur la scolarité.

Modules d'Enseignement généraux

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	308h
MG2 : Langue et culture étrangères	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique	280h

Enseignements à l'initiative de l'établissement 112h

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable 1 semaine

Modules professionnels

MP1 : Le secteur des agroéquipements	58h
MP2 : Caractéristiques de fonctionnement des différents matériels, outils et équipements	254h
MP3 : Chantier d'opérations culturelles	208h
MP4 : Maintenance des matériels, outils et équipements	140h
MP5 : La gestion du parc d'agroéquipement	54h

Examen

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative.

Il prend en compte la formation en milieu professionnel et est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les élèves, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Poursuite d'études

D'une manière générale, plus de la moitié des élèves détenteurs d'un baccalauréat professionnel toutes spécialités confondues, poursuivent leurs études.

La spécialité « agroéquipements » présente une particularité dans ce sens où la quasi totalité des élèves, après leur diplôme, s'insèrent directement sur le marché du travail. Après quelques années d'expérience, les titulaires de l'emploi peuvent évoluer dans l'emploi en accédant à des postes à responsabilités plus importantes, éventuellement après complément de formation : chef d'atelier, chef magasinier, responsable maintenance, responsable Service Après Vente, entrepreneur, ...

Des évolutions sont également possibles, le plus souvent après une formation complémentaire, dans les activités de formation, commerciales et de conseil.

Néanmoins, pour les élèves le qui souhaitent, il y a une possibilité de poursuivre des études vers un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) en :

- Génie des équipements agricoles,
- Analyse et conduite de systèmes d'exploitation

Établissements publics et privés préparant au Baccalauréat Professionnel Agroéquipements

Accéder au moteur de recherche ➤ <http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/etablisements.html>